L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 AOUT 1873. | 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 21 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à l'entrepôt No 74, rue Ste-Anne —Meubles et effets.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée) — Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, rue des Gens-Hommes, entre Mandeville et Espagne —Meubles.

Par D. E. Morphy, 87 et 89, rue des Magasins—Epaules.

Par Francis Fernandez, au No 83, rue Mandeville, entre Crape et Grands Hommes —Meubles neufs.

Par Vincent & Co., rue Douane—Marchandises sèches, notions, etc.

Par Hoffman, Menke & Co., à leur salle de vente rue des Chartres — Linge de cilentèle, lingerie et chapeaux.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera, aujourd'hui, à 8 heures, en son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente à l'encan de meubles et effets.

Jambons, Epaules. Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Poursuite contre certains Actes de l'Administration Warmoth.

On nous offrirait des millions pour écrire seulement une ligne en faveur de l'administration Warmoth que nous les refuserions; de même si l'on nous offrait des millions pour écrire une ligne en faveur de la décision judiciaire sur laquelle le Président Grant s'est appuyé pour établir ici et soutenir une administration qui n'est pas le résultat de l'élection populaire, nous les refuserions. On ne doit donc pas attendre de nous que nous défendions les actes répréhensibles qui ont été reprochés avec tant de raison à l'administration précédente. Ces actes ne sont pas devenus respectables par le temps et s'ils pouvaient être annulés judiciairement ou autrement et si surtout, par l'invalidité reconnue de ces actes, on pouvait amoindrir les maux causés à l'Etat, nous n'aurions pas besoin de dire que nous en serions charmé. Tous les honnêtes gens, sans doute, partageraient notre satisfaction.

On nous dit maintenant que l'administration qui poursuit ne vaut pas mieux que celle qui est poursuivie et que son action est la conséquence d'un système dont le but serait de mettre en lumière les méfaits où elle n'est pour rien pour cacher les méfaits qu'elle veut commettre. Cela est peut-être vrai et nous nous méfions beaucoup d'une autorité exécutrice qui a donné sa sanction à divers bills passés à la dernière session, quand il lui était si facile de les frapper du veto ; mais ces bills n'étaient pas originaux ; ils étaient des versions antérieures, et c'est seulement une édition revue, corrigée et peut-être augmentée qui en a été faite. Ce n'était pas une raison suffisante pour les approuver et les signer, et nous condamnons la sanction de l'Exécutif comme nous avons condamné les bills mêmes. Mais, sous ce rapport, le mal ne s'est pas accru ; il a été seulement maintenu et continué, et la gloire de ces combinaisons, au moyen desquelles l'intérêt public a été si fortement lésé, appartient tout entière à une administration qui n'est plus.

Le plus grand crime de l'administration actuelle est de s'être imposée par la force armée au peuple de la Louisiane qui ne l'a pas faite et qui ne lui a pas donné la majorité, et si maintenant nous prenons ses actes aux sérieux, c'est parce qu'elle gouverne *de facto* et qu'il est de mode légale d'accorder à ces sortes de gouvernements, tant qu'ils existent, et cela dans l'intérêt de l'ordre public, une autorité égale à celle des gouvernements issus de la volonté bien constatée du peuple. Voilà l'unique raison pour laquelle nous portons attention à ce que dit et à ce que fait ce gouvernement, et nous y sommes bien forcés puisque nous nous trouvons dans l'impossibilité absolue d'échapper à cette dure nécessité. Nous ne sommes pas les plus forts et nous ne voyons rien, pour le moment, qui puisse nous relever de notre faiblesse.

Maintenant si ce gouvernement *de facto*, dont le sort dépend du nouveau Congrès qui doit s'assembler en décembre prochain, fait rechercher les vilenies du passé, et les fait poursuivre dans le but de soustraire l'Etat à des obligations onéreuses ou de lui procurer le retour d'intérêts qui lui ont été indûment sacrifiés à des vues personnelles, ce n'est pas nous qui devons nous y opposer, car ce but est le nôtre, et c'est ce que nous ferions nous-mêmes si nous le pouvions. Seulement nous demanderons à cette administration d'agir sérieusement, de poursuivre sérieusement et de ne pas s'arrêter en chemin quand elle se trouve sur les véritables traces. C'est ce que ne fait pas un de ces principaux officiers qui n'applique pas à tout le monde le système de règlement de comptes qu'il a imaginé. Ce système est bon en ce qu'il peut sauver à l'Etat d'une manière fort légitime certaines sommes dont il vaut mieux qu'il profite que des agissements de profession, mais le système ne peut être approuvé que dans son entier, c'est-à-dire qu'à la condition d'être uniforme pour tous ceux qu'il concerne. Si non, il pourrait être considéré comme un pur écoumotage au profit de quelques amis. La pratique de M. Clinton pour payer les warrants ne doit pas avoir de favoris. Si elle admet des exceptions, elle devient coupable car ce n'est plus alors qu'une pratique de fraude comparable à toutes celles dont l'Etat a été victime pendant cinq années.

Il ne faut pas non plus que M. Clinton prenne sur lui de payer les employés de l'Etat, est suivant une règle arbitraire de distinction à leur égard. Il ne faut pas, par exemple, qu'il fasse payer les clercs et les commis d'une manière et les chefs de département d'une autre manière. Si les uns sont rétribués en monnaie courante, il faut que les autres, ainsi que les juges, soient payés en la même monnaie. Il paraît que les choses ne se passent ainsi et que M. Kellogg a été obligé de demander officiellement et par écrit des renseignements sur ce point à l'Auditeur des Comptes Publics. La réponse de ce fonctionnaire a confirmé le bruit qui avait couru et le fait dénoncé est maintenant avéré.

Après cela, quelle confiance pourrait-on avoir dans les opérations de l'auditeur des comptes? Nous avouons ne plus en avoir aucune et nous sommes convaincu maintenant que l'Etat ne gagnera rien au payement des warrants suivant le mode mis en vigueur par M. Clinton, puisqu'il donne aux uns ce qu'il gagne sur les autres.

Mais les opérations de ce genre ne sont rien en vérité quand il s'agit de la libération de l'Etat. C'est absolument comme si l'on guérissait une ulcère au pied de quelqu'un dont le corps en serait tout couvert. Il faudra bien d'autres entreprises pour soulager l'Etat des maux qui le rongent. Il faudrait procéder non par des purgations de quelques milliers de piastres mais par des purgations de millions.

Toutefois, bien qu'on ne procède pas ainsi, et bien que les grandes suppressions de dettes illégitimes ou frauduleusement constituées, ne puissent se faire que par le moyen de la Législature, ce n'est pas une raison de désespérer les entreprises judiciaires qui pourraient avoir pour résultat une certaine modification dans le chiffre de ces dettes et faire rentrer au Trésor des sommes indûment payées.

Il est question aujourd'hui, par exemple, de faire restituer par M. Warmoth, Graham et autres fonctionnaires, ou intéressés, les quelque $300,000 que M. McComb a payées pour l'acquisition des actions de l'Etat dans le chemin de fer de Jackson. Nous n'examinerons pas si la vente de ces actions, autorisée par un acte législatif, était illégale ou inconstitutionnelle, mais nous dirons que dans le temps où ces choses se passèrent, on fut indigné de la manière très cavalière avec laquelle les intérêts de l'Etat avaient été traités.

On fut plus indigné encore quand on apprit que cette somme de $300,000 était entrée toute entière dans la poche de M. Warmoth et dans celle de ses amis, en échange de warrants reçus au pair par le trésorier qui était bien forcé de les prendre ainsi. Ces warrants n'ayant réellement couté que 50 pour cent de leur valeur nominale, l'Etat en les remboursant au pair perdait juste la moitié de la somme payée par l'acquéreur des actions, M. McComb.

Si donc il y eut peu de notoriété donnée au projet de vente des actions de l'Etat, ce qui excita de vives plaintes dans le public, il y eut encore moins de notoriété donnée à l'emploi qui devait être fait du montant de la vente. Ce fut comme une affaire particulière entre lui et lui, et ce qui sortit de la poche de l'un entra dans la poche de l'autre sans la moindre difficulté, et sans que les autres porteurs de warrants eussent le temps de se présenter à la caisse du Trésor, pour avoir leur part de ce qui venait d'y entrer.

Tout cela est peu loyal, peu délicat, et rien de cela n'eut été fait par un gouvernement qui se fut respecté lui-même en respectant l'intérêt de l'Etat. S'il pouvait résulter quelque chose de bon de toutes ces entreprises, c'est-à-dire s'il y avait moyen de faire rendre gorge à ceux qui ont tout pris quand les autres, avec des titres égaux, ne pouvaient rien prendre, et quand le peuple était, comme aujourd'hui, en proie à la détresse, nous ne pourrions que nous en réjouir. Entre l'Etat et les spéculateurs, agioteurs et autres, qui en ont fait leur vigne en lui prêtant un crédit artificiel, pour avoir ses titres à moitié prix de leur valeur nominale et pour se les faire rembourser au pair, nous n'hésiterons jamais. Ce sont les spéculateurs et agioteurs qui, complices d'un gouvernement avide et corrompu, ont fait monter la dette publique au capital énorme de 27 millions ; ce sont les mêmes gens qui nous font payer aujourd'hui des intérêts, sur 25 millions et qui nous en feraient payer sur 40 millions, s'ils pouvaient. Loin de les plaindre, nous ne craignons qu'une chose c'est que la leçon qu'on tâche de leur donner ne soit pas assez forte pour les faire renoncer pour toujours à ces moyens peu nobles de gagner de l'argent et de faire fortune.

TERRIBLE COMBAT.—*Trois hommes tués et deux blessés.*—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* de samedi dernier :

Une affaire tragique, épouvantable dans ses détails, que, par parenthèse, nous ne pouvons encore donner, a eu lieu à la Vieille Grande Prairie, dans cette paroisse, lundi dernier, le 11.

Un combat à coups de poings, paraît-il, avait été arrêté entre Félix Soileau et Dreux Guillory, deux jeunes gens de ce quartier.

La bataille était arrivée à son terme ou était sur le point de finir, quand tout à coup les témoins oupespectateurs, dont plusieurs avaient le revolver au poing, se prirent de querelle, et avant quelques minutes trente ou trente-deux coups de revolver avaient été échangés et trois hommes étaient sur le carreau, râlant leur dernier soupir, et deux autres étaient blessés. Les morts sont : Carroll Blackman, Dreux Guillory et Alexandre Vidrine. Les blessés sont : Augustin Guillory, (père de Dreux) qui a reçu deux balles dans le corps, et une troisième qui lui a fracassé le genou.—Sa condition est extrêmement précaire, pour ne pas dire hors d'espoir, car on a dû lui faire l'amputation de la cuisse mercredi dernier : Félix Soileau a été légèrement blessé par une balle qui lui a effleuré l'épiderme à la ceinture.

Toutes ces parties étaient ou sont créoles de cette paroisse, et aucun d'eux (excepté Augustin Guillory, qui est un vieillard) n'avait plus de 28 ans, nous assure-t-on.

Une enquête a été tenue le même jour sur les corps des trois victimes, et le verdict du jury, conclut : qu'Augustin Guillory a tué Blackman ; que Dreux Guillory a tué Alexandre Vidrine ; que Armatide Ortego a tué Dreux Guillory.

Les trois morts ont été enterrés le lendemain par leurs familles respectives.

Un nommé —— Prewet, jeune homme du même quartier, a été arrêté comme complice et mis en prison, puis relâché sur parole. Aristide Ortego est toujours recroqueni se constituer prisonnier. Il a été relâché sur parole, ainsi que trois ou quatre autres accusés dont nous ne connaissons pas les noms, jusqu'à mardi prochain, jour où un examen préliminaire de l'affaire doit avoir lieu devant l'honorable J. J. Morgan, juge de District.

Une vieille dame Arabe venant demander à McMahon la grâce de son fils.

—On se rappelle le procès de la dernière insurrection des grands chefs arabes. Parmi ces chefs figuraient deux frères nommés Mokrani ; l'un d'eux a été tué pendant l'insurrection, le second a été condamné à mort par le conseil de guerre de Constantine.

Aujourd'hui, les journaux publient la nouvelle suivante :

"Hier, la mère de Mokrani a passé à Lyon, se rendant à Paris, pour demander au maréchal Mac-Mahon la grâce de son fils. Elle s'est arrêtée pour voir le général Bourbaki. C'est une vieille femme dont les dames lyonnaises n'enviseraient pas le teint jaune et basané. Elle était vêtue d'un burnous blanc en poils de chèvre ou de chameau ; ses bras, son cou, sa chevelure, étaient garnis d'un nombre considérable de colliers, bijoux, bracelets des plus bizarres."

La justice a prononcé un arrêt, mais ce n'est pas manquer au respect qui lui est dû, surtout dans les circonstances graves où elle a eu à sévir, que de s'arrêter un instant avec sympathie devant cette mère qui vient demander au grand soldat, que la France a choisi pour chef, la grâce de son fils.

C'est la première fois, sans doute, qu'elle s'est décidée à quitter cette terre africaine où elle est née et à traverser la mer sur une navire étranger pour elle, au milieu de passagers d'une autre race qu'elle, pour venir dans cette France aujourd'hui malheureuse de sa patrie. Elle a vécu assez pour assister à cette conquête ; elle a vu tomber Alger et la domination française s'étendre peu à peu de ville en ville. Sans doute elle appartient à la race de ces femmes arabes qui ont suivi Abd-el-Kader dans sa tentative suprême. A chaque combat qui faisait reculer l'ennemi devant nos soldats vainqueurs, elle était là peut-être et, chaque jour plus morne, elle voyait son ancienne Afrique devenir terre française. Elle a élevé ses fils dans le souvenir de la défaite et dans l'espérance d'une revanche impossible, et peut-être, quand l'occasion leur a semblé bonne, leur a-t-elle dit : Allez !

Une balle a tué le premier : le peloton d'exécution attend l'autre. Alors, la mère a reparu ; elle a brisé son ancien orgueil, et elle, la fille de chefs arabes illustres sans doute dans sa tribu, elle n'a plus songé qu'à une chose : tenter d'arracher à la mort, au prix de toutes ses prières et de toutes ses larmes, le seul fils qui lui reste. Ni son grand âge, ni l'ignorance de cette langue, dans laquelle il lui faudra cependant demander grâce, ni la fatigue et la solitude d'un long voyage ne l'ont arrêtée. Elle est partie mue par une pensée désespérée mais unique : obtenir à deux genoux la grâce de son dernier enfant, après quoi elle s'en retournera mourir sur la terre où elle est née, seule toujours, mais consolée par cette pensée suprême : il vit, et c'est moi qui l'ai fait vivre.

Non, il est impossible de se défendre d'une émotion profonde devant cette femme, revêtue de la double majesté de la maternité et de la vieillesse. Tout en elle, jusqu'aux ornements, aux bracelets, aux colliers dont elle s'est entourée, ajoute encore à la grandeur de son action. C'est qu'elle sait qu'il n'y a qu'un homme qui puisse lui accorder ce qu'elle demande et que cet homme est le chef de la France, en même temps que le général illustre dont le nom brille dans l'histoire de nos désastres comme une étoile dans la nuit. Le nom de Mac-Mahon est légendaire en Algérie et la couleur un peu étrange de ce nom a même dû contribuer à le rendre populaire parmi les Arabes. Aussi la mère du condamné, pour aborder le chef qui tient dans main la vie de son fils, s'est parée, s'est faite belle, comme si elle allait paraître devant Dieu auquel elle croit : son Dieu aujourd'hui, c'est l'homme qui lui rendra la vie de son fils.

A cette heure, elle roule sans doute vers Paris, dans un coin de wagon, muette et sombre, insensible à cette rapidité vertigineuse de la vapeur qu'elle ignorait peut-être jusqu'à ce jour, traversant les villes et les groupes de curieux sans les voir, toute à la pensée qui a dirigé son voyage. Arrivera-t-elle jusqu'au maréchal ? Elle ne demande que cela, car elle sait bien qu'elle trouvera dans son cœur les accents qui font fléchir la justice et qui arrachent le pardon.

C'est une chose naguère que la clémence et s'il est vrai qu'il ait quelque honneur à tenir une plume, et faible que soit celui qui la tient, c'est le jour où on peut en revendiquer les droits éternels au nom d'une grande douleur et d'un grand repentir.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps, leur réputation s'est accru de grandiz. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 101

RECTIFICATION. — On a publié dans nos dépêches télégraphiques d'hier que l'usine de la Louisiane "Pioneer Iron Works" avait reçu un prix à l'Exposition Universelle de Vienne pour de l'huile de graine de coton. L'erreur est grossière d'elle-même. Il s'agissait, comme tout le monde a dû le comprendre, de l'usine "*Pioneer Oil Works Co,*" située au coin des rues Bienville et Johnson, et dont M. J. Aldigé est le président.

FROMAGES NOUVEAUX, &c.—J. B. Soliard et Fils, 45 rue Royale, viennent de recevoir des fromages nouveaux, du champagne, des confitures des Shakers, des asperges Louvelles et des petits pois. Voir l'annonce.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont d'ailleurs les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous voyons avec plaisir que parmi ceux qui ont obtenu des diplômes à l'Exposition Universelle de Vienne, se trouvent plusieurs Louisianais ; MM. A. M. Moody, A. E. Baker, Sohan, Thore & Co., de la Nouvelle-Orléans, et M. Edouard Bourgeois, de la paroisse St-Jacques. M. Bourgeois avait envoyé un échantillon de ce fameux tabac Périque, qui est un produit de notre sol et qui serait fort apprécié en Europe, s'il était mieux connu.

On ne fabrique les cigares de périque que dans deux paroisses de l'Etat,—Saint Jacques et St. Jean-Baptiste,—encore, cette culture n'a-t-elle pris lorsdernier abandonne, un grande portée, à cause des impôts énormes qui sont prélevés par le gouvernement radical qui nous gouverne.

Il est malheureux que le peuple de la Louisiane, pressuré et taxé, comme il l'est, ne puisse profiter de la fertilité extraordinaire de notre sol, quand il ne s'agit que de semer pour récolter.

Les vaillants pompiers de la Compagnie No 13, du département de l'incendie, ont promené, hier soir, leur nouvelle pompe à vapeur, dans les rues principales de la ville, après l'avoir baptisée.

En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, les membres du No 13 se sont arrêtés un moment, pour nous donner une agréable sérénade. Nous leur savons gré de leur attention et nous les prions d'accepter nos remerciements.

Le Club Shakespeare donnera mercredi, le 27 de ce mois, sa septième représentation annuelle, au Théâtre des Variétés. Le spectacle se composera d'un drame intitulé : "Hunchback", le Bossu. Nous avons reçu des billets d'invitation, et nous prions les membres du Club de vouloir bien accepter nos remerciements.

Les voleurs deviennent de plus en plus hardis. Avant-hier soir, un homme de couleur, nommé Larsie Nulan, passant rue St-Charles, près de l'Avenue Henry Clay, a été arrêté par deux bandits, qui lui ont demandé de l'argent. Le pauvre diable a refusé, nécessairement, de se départir des quelques piastres qu'il avait, en faveur de ces nobles inconnus. Les voleurs sont fâchés, alors, et ont déchargé leurs pistolets sur leur victime. Larsie Nulan a reçu une balle au bras et a été assez grièvement blessé. Un officier de police, entendant les cris de détresse, est accouru à son secours et l'a conduit à sa résidence, à Carrollton.

Nous apprenons qu'un meurtre a été commis, hier soir, de sept heures à huit heures, sur la personne d'une certaine madame Yeager, qui demeurait au coin des rues Bienville et Claiborne.

Nous avons eu ce renseignement trop tard pour avoir tous les détails sur cette triste affaire.

FAITS DIVERS.—Avant hier soir, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. F. Roth, 134 rue de Chartres. Le fripon s'est approprié une montre en or, évaluée à $150, et $25, en billets de banque, et s'est enfui sans laisser aucun indice qui puisse servir à le faire reconnaître.

Un fougueux jouvenceau, porteur du nom de James Foley, ayant picoré trop abondamment, avant hier soir, dans les vignes du Seigneur, est devenu, tout à coup, colère et brouillon, et a cru bon de n'être plus bon à prendre avec des princes. Rencontrant un de ses amis, S. Dorsey, il l'a invité à boire et lui a jeté son verre à la figure, dans le but de le divertir du jeu. La plaisanterie n'a pas été du goût de celui-ci, et nous Foley a couché en *calaboose*.

Le policier Collins est un homme qui ne permet pas la plus légère incartade. Hier, il a arrêté un innocent coquin, qui avait pris la liberté de se promener seul sur le fleuve.

Le malcœureux bateau a été conduit à la station de police du port, où il restera jusqu'à ce que son propriétaire vienne le réclamer.

John McGinnis n'est pas précisément l'honnêteté incarnée ; aussi, on a dû l'appréhender au corps et le conduire à la station de police de la rue Rampart, parce qu'il avait essayé d'obtenir de l'argent d'un certain Simon Bell, en faisant à accroire à ces contes les plus invraisemblables.

McGinnis est fort, il devrait savoir que quand on n'a pas de crédit, on n'emprunte de l'argent aux gens qu'à la condition d'être beau parleur et flagorneur en diable.

Qu'il lise la fable du renard et du corbeau, de l'immortel Lafontaine.

COUR CRIMINELLE. — James Stuart, un citoyen de la pègre, reconnu coupable de vol avec effraction, a été condamné à huit mois de travaux forcés, au pénitencier de Baton-Rouge.

Annie Fortune, une virago, accusée d'assaut et batterie, a récité un *mea culpa*, en se frappant la poitrine. Elle aura probablement la bonne fortune de passer une quinzaine à la prison de paroisse.

Une motion a été faite et enregistrée, dans l'affaire de Austin E. Smith, accusé du meurtre de sa femme et condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour une nouvelle audition de cause.

Nilsey Davir,—un drôle de nom,—qui a eu le tort de laisser voir qu'il avait un pistolet à la ceinture, quand le port d'armes est prohibé, a été condamné à une heure de prison.

TEMPERATURE.— 20 août 1873.

Thermomètre de C. DUSAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	80	27
12 — M.	89	31
3 P. M.	90	32
6 P. M.	81	28

— Voici quelques détails fort intéressants sur les résultats de l'expédition scientifique du *Challenger* :

Le 1er juillet, le *Challenger*, venant des Bermudes et des Açores, est arrivé à Madère. Il réunite des recherches des mêmes genre de l'expédition qu'il exécute, du Groenland et de l'Islande jusqu'à la côte de l'Amérique du Sud, à la hauteur de Pambouc. Le voyage, une ligne de montagne dont fait partie le territoire volcanique des Açores.

Nulle part cette ligne ne se rencontre à plus de deux lieues au-dessous du niveau de la mer. Une immense vallée, profonde de deux à trois lieues et s'étendant de l'équateur au 53e degré de latitude nord, la sépare de l'Europe et de l'Afrique. Cette vallée n'était pas couverte par les eaux, elle offrirait un aspect tellement grandiose qu'on peut à peine s'en faire une idée.

En côté du nord, en effet, elle laisserait voir les sommets gigantesques formés par le cap Vert et les îles Canaries qui, le pic de Ténériffe compris, se trouveraient hauts de 26,000 pieds.

L'île de Madère, dominerait de 20,000 pieds cette immense vallée, ainsi qu'une autre qui s'en détache et qui court vers la mer Méditerranée.

A l'ouest du plateau des Açores se trouve une plaine inégale d'une grande étendue, qui forme le fond de la mer jusqu'à la côte d'Amérique, et que les eaux recouvrent sur une profondeur moyenne de deux lieues trois quarts.

La plus grande des Bermudes, située à 200 pieds seulement au-dessus du niveau de la mer, est en réalité une colonne de 18,000 pieds dominant un emplacement de 600 lieues de tours.

Il n'a pas été trouvé trace de ces nombreux écueils dont il a été souvent parlé et qui ont été si longtemps redoutés des navires. Entre les îles Bermudes et l'Amérique, la profondeur de l'eau est régulièrement de 200 toises et on n'atteint de 4 à 5 mille pieds.

Il n'y a pas beaucoup de vie dans les grandes profondeurs. Les crustacés ne semblent être avengles que dans l'océan Pacifique. Dans l'océan Atlantique, ces habitants des mers sont pourvus de beaucoup d'yeux. Il a été pêché un crabe qui en possédait quatre ; deux d'entre eux, chargés de pilules, étaient placés à l'articulation antérieure des pattes.

— Plaisanterie du fibre-pensant. Le vieux marquis de B.... possède à la chapelle du château de B.... une belle peinture naïve, peinture d'Antoine médiéval qui représente la tête de mort.

Il a demandé au peintre T.... de lui faire, pour pendant, un autre sujet, également dans l'attitude de la réflexion.

T.... a représenté saint Denis tenant sa tête dans sa main.

☞ Une heureuse nouvelle, que deux mères et plusieurs amis lui prendront que pourra le publier désirerons. Les dames, par quelques un devraient jamais négliger de s'en servir, car c'est un moyen certain de maintenir leur beauté dans toute sa fraîcheur.

Mardi—spn. 1, 3.

Un mot aussi franche de mélange.—Comment il faut s'y prendre pour faire tenir longtemps ensemble les objets de consommation les plus disparates. Un voyageur français, qui a beaucoup voyagé, et qui a vu de tout, nous disait hier que le moyen le plus sûr de faire tenir ensemble tous les éléments de la nourriture, c'est de les faire passer par l'estomac d'un Anglais.

Il vous offre à boire du cognac.—Certainement ! Il faut s'y prendre pour faire tenir longtemps ensemble